

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis.
Un an.....\$2.00
Six mois.....\$1.00
Etranger (Union postale)
Un an.....f. 13. 50

LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

"VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES."

AVIS

Toute demande de
changement d'adresse
doit être accompagnée
de l'ancienne adresse

Telephone : 2327

J. P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye pres Quebec

QUEREC

SAMEDI 10 AVRIL 1897

Les nuages

(De la Croix, de Paris.)

Curieux souvenirs, ceux de 1869, à l'époque du Concile du Vatican : quelle ardeur de protestation dans la minorité ! Tout était perdu, si l'infailibilité était définie : les nations protestantes à jamais confirmées dans leur séparation, les catholiques invinciblement poussés à la révolte, la division irrémédiable partout : quoi encore ?

Nous nous rappelons ces choses comme si elles étaient d'hier : on discutait les *Fausse Décretales* et le cas du Pape Vigile : au cercle, dans le monde, déclamaient des théologiens improvisés. Les femmes se montraient particulièrement ardentes.

Un saint prêtre, médiocrement ému de ce spectacle dont il attribuait la cause à un obscurcissement passager de la saine raison, prononçait alors ces paroles mémorables : " Dans trente ans, on ne pourra plus comprendre comment a été possible cette levée de boucliers : personne ne se la rappellera et personne ne voudra en avoir été. "

Cette prophétie s'est de tout point réalisée : la guerre de 1870 a d'abord changé le cours des idées ; le calme des années suivantes n'a laissé subsister aucune des décisives objections. Aujourd'hui personne n'en formulerait une seule : pour tout catholique l'infailibilité est une chose si nécessaire, si évidente !

Le propre de toute parole de vérité est de susciter de ces contradictions : plus elle est simple et salutaire, plus s'accroissent les résistances de la nature et de l'esprit du monde.

La contradiction est la pierre de touche de la vérité ; de cette contradiction violente, passagère, destinée à s'évanouir en fumée, l'erreur n'est pas digne ; elle trouve en face d'elle un autre adversaire ; la vérité elle-même, luttant d'une manière calme et toujours croissante.

Si le bon prêtre dont nous parlions vivait encore, il ne manquerait pas de tenir semblable langage au sujet des avis qui naguère descendaient de Rome sur la France divisée.

Comment des directions si modérées, si opportunes et si pratiques ont-elles pu soulever de pareilles tempêtes ? C'est à n'y pas croire !

Conseiller l'union à des gens menacés par une invasion intérieure de barbares : leur dire de grouper tous les éléments acceptables, de mettre

de côté, au reliquaire des souvenirs, les espérances irréalisables qui diviseront ; constituer une sorte de grand parti de l'ordre comme en 1858.

Combattre les symptômes de la maladie tout en travaillant à rétablir le tempérament du malade.

Se montrer irréconciliable pour le mal, pour l'injustice, pour les mauvaises lois, sans chercher à culbuter une constitution acceptée et que, d'ailleurs, on ne pourrait pas culbuter,

Quoi de plus pratique et de mieux entendu comme plan de défense ?

L'étonnant, c'est que ce plan était autrefois prôné par nombre de gens, journalistes et autres, qui n'en veulent plus depuis qu'une autorité supérieure l'a indiqué.

Le Pape ne l'a pas inventé, pas plus que les principes de morale d'où il découle : les directions devenues pontificales étaient dans l'air et dans la pensée des gens sages et non prévenus.

Si les effets salutaires de ces directions n'ont point été complets et sont en partie ajournés, la faute en est à qui ? A la manière dont les ordres donnés par le chef ont été exécutés : la moitié de l'armée a fait défection ! Le mouvement de concentration n'a pu s'opérer. Le maréchal Grouchy n'est pas arrivé sur le terrain de Waterloo ! Ne dites pas : le plan a échoué ! dites : il n'a pas été essayé !

On sera bien étonné dans trente ans, quand le nuage sera évanoui.

Seul le soleil fait naître les nuages pour les dissiper ensuite.

LE PAYSAN.

SOCIÉTÉ DES SAINT-VINCENT DE PAUL

Lettre de S. Em. le cardinal-protecteur

Le Conseil général de la Société de Saint-Vincent de Paul avait respectueusement prié S. Em. le cardinal Vincent Vanutelli, cardinal-protecteur de la Société, de vouloir bien offrir au Souverain Pontife l'hommage du rapport général pour 1895, accompagné d'une adresse où le Conseil général exprimait son filial dévouement

Son Eminence a daigné adresser au président général une lettre que tous les confrères liront avec bonheur.

Monsieur le président général, Conformément au désir que vous m'avez exprimé, j'ai eu l'honneur de remettre entre les mains augustes de Notre Très Saint-Père le rapport pour l'année 1895, en même temps

que l'adresse signée par tous les membres du Conseil général de la Société de Saint-Vincent de Paul.

Sa Sainteté a voulu prendre immédiatement connaissance de cette adresse, et c'est avec une vive satisfaction qu'Elle en a entendu la lecture.

Tout en me chargeant de vous dire combien les sentiments manifestés par les membres du Conseil Lui ont été agréables, le Saint-Père a ajouté (en me donnant l'ordre de vous le faire connaître) qu'il prend le plus vif intérêt au progrès des conférences et que celles-ci occupent une place toute spéciale dans son cœur paternel.

En accordant ensuite un tribut d'éloges bien mérités à l'action si persévérante du Conseil général, à sa fidélité aux enseignements du Saint-Siège, à son dévouement sans bornes, l'auguste Pontife a exprimé la confiance que des résultats de plus en plus consolants couronnent de tels efforts. Il a également voulu vous le faire savoir par mon entremise ; il vous fait dire aussi que, pour votre soutien et pour votre récompense, il ne cesse d'invoquer de Dieu sur le digne président, sur les autres membres, sur leurs familles, l'abondance des grâces célestes, et que, comme gage de la faveur divine, il vous accorde à tous, dans la pleine effusion de son cœur, la bénédiction apostolique.

Après m'être acquitté du mandat si agréable dont il a plu au Saint-Père de m'honorer, il ne me reste, Monsieur le Président, qu'à vous féliciter du haut témoignage accordé à notre Société en la personne des membres de son Conseil général, et à vous renouveler les assurances de mon plus profond et religieux dévouement.

Rome, le 12 février 1897.

VINCENT, card. VANUTELLI.

LE DOCTEUR LONGO ET LA FRANC-MACONNERIE

A la veille d'entrer en religion, le Dr Longo a écrit à la Croix de Paris, la lettre suivante :

Paris, 18 mars 1897.

Révérend Père,

J'ai eu le malheur de faire partie de la Franc-Maçonnerie depuis la fin 1888 jusqu'à la fin 1892 ; j'ai été orateur à la Loge l'Etoile-Polaire (Orient de Paris) dont le siège est rue Lacondamine

Après avoir compris le but néfaste poursuivi par cette secte, malgré ses dehors philanthropiques, après avoir constaté que ses membres étaient en majorité des naïfs menés par des canailles, j'en suis sorti poliment, de mon plein gré.

En 1894, Dieu m'ayant fait la grâce de me ramener à la religion de mon enfance, je me suis soumis à la sainte Eglise et me suis purifié de la fange maçonnique.

Or, depuis ma conversion, qui est postérieure de deux ans à ma sortie de la Franc-Maçonnerie, un annuaire maçonnique, édité par un catholique, contient mon nom d'une part. D'autre part, il y a quelques jours, le vénérable de l'Etoile-Polaire est venu, déplorant ma soumission à l'Eglise, m'offrir de revenir au milieu des égarés qu'il préside.

Voudriez-vous avoir l'obligeance d'annoncer aux lecteurs de *La Croix* qu'un de mes plus vifs regrets est d'avoir été franc-maçon et d'envoyer un exemplaire souligné au vénérable de l'Etoile-Polaire, 71 bis rue Lacondamine ?

Dans l'espérance que vous voudrez bien accueillir ma requête, je demande aux lecteurs de *La Croix* de vouloir bien prier pour moi et de me croire désormais le plus soumis des enfants de l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

Dr FRÉDÉRIC LONGO,
17, rue Puteaux.

Un dernier appel

Dans la *Revue catholique de Coutances*, en date du 19 mars, le vénérable chanoine Mustel adresse ce dernier et touchant appel à M. Eugène Veillot pour l'engager à réfléchir sur la guerre incroyablement injuste qu'il fait depuis six mois à M. Léo Taxil :

J'ai promis de m'adresser encore une fois à M. Eugène Veillot. Je suis forcé de le faire brièvement. Il est responsable, — et il le reconnaît hautement, — de tout ce que l'*Univers* imprime, mais surtout des campagnes qu'il entreprend et qu'il mène d'une manière suivie.

Quoique l'*Univers* s'en défende aujourd'hui, par la plume de M. Eug. Veillot et de M. Eug. Tavernier, il avait pris la responsabilité des deux accusations précises portées contre M. Léo Taxil, parce qu'il leur avait donné le poids de son autorité et le retentissement de sa très étendue, sinon très dense publicité, en reproduisant l'article du *Nouvelliste de Lyon* où était racontée la prétendue mystification de Villefranche, et une lettre de M. Margiotta par laquelle celui-ci accusait Mme Léo Taxil de continuer à vendre les livres impies de son mari.

Aujourd'hui, il retire, mais de mauvaise grâce, d'une façon oblique, sans netteté ni franchise, ces deux abominables calomnies. Ou plutôt, les retirer, c'est trop dire : il ne les maintient pas, et il prétend se défendre de les avoir propagées. Où est la

belle franchise de Louis Veillot, si prêt à se condamner dès qu'il craignait d'avoir eu tort en quelque chose, ne fut-ce qu'en usant d'un terme excessif ou trop vif ! Ce n'est pas lui qu'on eût trouvé sourd en faisant appel à sa justice et à son amour du vrai !

Miss Diana Vaughan s'était persuadée que les journalistes catholiques qui se donnaient le tort ou qui, de bonne foi, avaient le malheur de porter contre des catholiques comme eux de fausses accusations, pouvaient recevoir de l'autorité ecclésiastique, sous une forme ou sous une autre, l'invitation de justifier ou de retirer leurs allégations, M. Tavernier proclame superbement qu'il n'en est rien. Il paraît qu'aucun tribunal ecclésiastique n'a, dans ce cas, moyen d'agir sur la presse ; car ce qu'il dit de la Commission romaine s'applique, — on le sent à son assurance, — soit à l'officialité diocésaine soit à toute autre forme de justice ecclésiastique.

La question est intéressante, et n'a jamais à notre connaissance, été posée. Nous croyons que si cette lacune existe, la force des choses amènera, plus tôt ou plus tard, à la combler par un règlement qui pourra faire suite aux nouvelles règles de l'Index.

Cela est d'autant plus désirable que les lois civiles, particulièrement en France, n'offrent aucun moyen de se défendre contre une calomnie. M. Eug. Veillot demande pourquoi M. Taxil n'a pas intenté de procès aux journaux qui le diffamaient. Il avait pour cela deux raisons. Converti, revenu de très loin à la foi et aux pratiques religieuses, il a toujours pensé qu'il ne lui convenait pas de poursuivre devant les tribunaux, — et quels tribunaux, souvent ! — un journal catholique, pas plus le *Nouvelliste* de Lyon que l'*Univers* ou la *Vérité* de Paris.

Et j'ai fini par me ranger à son avis, qui n'était pas le mien. Quelle clameur, en effet, se serait élevée du côté de tous les catholiques auxquels on l'a rendu suspect, si l'on avait appris qu'il poursuivait l'une de ces feuilles qui, après tout, défendent l'Eglise et, à ce titre, nous sont chères !

Et puis, que prouve-t-on en faisant condamner un journaliste pour diffamation ? Absolument rien. On l'aide souvent à donner plus de retentissement à cette diffamation elle-même, et c'est tout, puisque la preuve des faits n'est pas admise ! Le juge n'a pas à savoir, ne doit pas s'enquérir, ne peut pas même laisser dire si les faits reprochés sont vrais ou faux. Cela ne le regarde pas, et il doit l'ignorer. Qu'ils soient vrais ou faux, dès qu'ils atteignent l'estime, l'honneur, la considération de celui à qui on les impute, on ne peut les publier sans se rendre passibles d'amende et de prison, et si Boileau eût vécu sous l'empire de notre loi sur la presse, il n'aurait pu écrire impunément son vers fameux :

J'appelle un chat, un chat, et Rolet un fripon.

Rolet aurait obtenu des dommages-intérêts proportionnés à sa grosse fortune et des insertions à n'en pas finir, pour réparer son honneur endommagé.

C'est bon pour Rolet ; c'est détestable pour un honnête homme, puisque le sort de l'un est exactement celui de l'autre, et que cette parité de traitement enlève à la répression du délit tout caractère de satisfaction véritable pour celui qui en est la victime innocente.

Il n'y a, dans l'état actuel de la législation, tant ecclésiastique que civile, qu'un moyen sérieux de se disculper d'une calomnie, mais il faut que les diffamateurs y consentent. C'est la constitution d'un jury d'honneur. M. Léo Taxil l'a en vain et incessamment réclamé. Partout et à tous il a demandé qu'on lui fit justice.

Et c'est ce que M. Tavernier lui reproche aujourd'hui ! Il a demandé justice à l'*Univers*, et l'*Univers* s'est moqué de lui. Il a demandé justice au *Nouvelliste* de Lyon, et le *Nouvelliste* l'a accablé d'outrages. Il a demandé justice à la Commission romaine, et celle-ci a trouvé dans cette réclamation un motif de ne pas vouloir l'entendre.

Eh bien ! voici, M. Eug. Veillot ce que je vous propose : Je suis sûr, quoique je ne l'aie pas consulté, de ne pas être désavoué par M. Léo Taxil.

Vous savez en quels termes l'*Univers* parle de cet homme. On ne peut traiter ainsi quelqu'un si on n'a pas des preuves certaines qu'il est un misérable, et en même temps un être dangereux, contre lequel c'est un devoir de mettre en garde tous les honnêtes gens, comme on crie au loup pour avertir les bergers de prendre garde à leur troupeau.

Vous avez donc des preuves, — non pas des présomptions ou des impressions, mais des preuves, — que M. Léo Taxil est un faux converti, qu'il nous trompe, qu'il mène une conduite scandaleuse, en un mot, qu'il doit être banni du camp catholique et empêché de nuire.

Ces preuves, donnez-les. Ce sera une diffamation, sans doute ; MAIS JE ME PORTE GARANT QUE M. LÉO TAXIL NE VOUS POURSUIVRA PAS. Dites tout ce que vous savez ; — bien entendu depuis la conversion de M. Taxil ; ce qui précède est effacé.

A Trente, M. Léo Taxil a porté aux congressistes le défi d'alléguer contre lui un seul fait qui pût entamer son honneur, depuis onze ans. Ce défi, je le reprends, et je vous crie : Mais parlez donc. Plus d'irjures : Des faits précis : tel jour cet homme a commis tel acte, s'est rendu coupable de telle ignominie.

Mais auparavant de publier ce réquisitoire, il faut qu'un jury soit constitué, dans des conditions qui puissent donner toute confiance aux catholiques, avec mission de prononcer un verdict très net, très explicite, sans ambages et sans réticences.

Je ne veux pas croire, Monsieur, que vous vous soyez fait, de propos délibéré, un accusateur de parti-pris. Vous savez et vous dites que le malheur des catholiques et leur faiblesse c'est d'être divisés. La question Diana Vaughan unie à celle de Léo Taxil est une de celles qui nous divisent. Voilà un moyen de la résoudre en partie, ou du moins d'en hâter la solution. L'accepterez-vous ?

Je ne suis pas un ennemi ni un adversaire, vous le savez. Depuis quarante ans je lis l'*Univers*. Personne ne l'a plus admiré ni plus fidèlement et constamment suivi que moi.

Quant à vous, Monsieur, depuis cinquante ans, vous menez le bon combat, vous n'avez cessé d'être sur la brèche, avec une vaillance, un dévouement, un désintéressement admirables.

Tous deux, nous avons vieilli ; pour tous deux le jugement de Dieu est proche. Nous n'avons d'autre intérêt à ménager, d'autre profit à faire, d'autres ambitions à servir que le triomphe de la vérité et le salut de notre âme.

Est-ce que, dans le recueillement d'une sagesse mûrie par l'expérience, par les peines, les fatigues du combat, et surtout par les grâces reçues, vous ne verrez pas clairement quel rôle dangereux est celui du catholique qui accuse et qui condamne SANS PREUVES, et qui, par conséquent, donne droit de dire qu'il s'inspire, non de la justice, mais de la haine ou, — ce qui est peut être plus exact, — de son antipathie et de son aversion ?

L.-M. Mustel.

L'appel des libéraux

L'autre jour, pendant les débats sur l'adresse en réponse au discours du trône, M. Tarte a donné lecture du document qu'on va lire et qu'il prétend avoir été signé par 45 membres libéraux du Parlement canadien.

Le ministre des travaux publics, d'après la *Patrie* a déclaré, de plus, que c'est un groupe de libéraux qui a pris l'initiative des démarches qui ont eu pour résultat la nomination d'un amlégat pontifical.

Voici le document en question que nous lisons dans le *Temps* et la *Patrie* du 31 mars :

A SA SAINTETÉ LEON XIII

TRÈS SAINT PÈRE

Nous, membre du Sénat de la Chambre des Communes du Canada et y représentant le parti libéral, nous venons prier Votre Sainteté d'écouter la voix d'enfants soumis et dévoués à l'Eglise qui ont à se plaindre d'un état de choses dont la continuation pourrait être extrêmement dangereuse pour les libertés constitutionnelles de ce pays, aussi bien que pour les intérêts de l'Eglise elle-même.

Notre Sainteté a déjà été mise au fait de la conduite et de l'attitude de certains prélats et de certains membres du clergé séculier qui, aux élections générales de ce pays, au mois de juin dernier, sont intervenus d'une façon violente pour entraver la liberté électorale, prenant fait et cause ouvertement pour le parti conservateur à l'encontre du parti libéral, jusqu'au point de déclarer coupable de péché grave ceux des électeurs qui voteraient pour les candidats du parti libéral.

Sincèrement attachés aux institutions de notre pays, qui nous assurent, à nous catholiques, la plus complète liberté, nous représentons respectueusement à Votre Sainteté que ces institutions démocratiques telles que les nôtres nous vivons et pour lesquelles bien des fois Votre Sainteté a exprimé des sentiments de confiance et d'admiration ne peuvent fonctionner que par la liberté complète de l'électorat.

Loin de nous la pensée de refuser au clergé la plénitude des droits civils et politiques. Le prêtre est citoyen.

Nous ne songerions pas un seul instant à lui refuser le droit d'exprimer son opinion sur tous les actes soumis à l'électorat, mais quand l'exercice de ce droit va jusqu'à la violence, et que la violence au nom de la religion, va jusqu'au point de faire un péché d'un acte purement politique, il y a là un abus d'autorité dont les conséquences ne sauraient être que funestes, non seulement pour les libertés constitutionnelles, mais pour la religion elle-même.

Si, dans un pays comme le nôtre, composé de croyances différentes et où les dénominations protestantes sont en majorité, les catholiques dans toutes les matières du ressort législatif n'avaient pas la même liberté électorale que leurs concitoyens de croyances protestantes ils seraient par le fait même, placés dans un état d'infériorité qui ne leur permettrait pas de prendre la part légitime à laquelle ils ont droit dans le gouvernement du pays, et qui pourrait en outre amener entre les différents groupes de la population, des conflits dont les conséquences, l'histoire l'atteste, sont toujours dangereuses.

D'un autre côté, l'immixtion active et violente du clergé dans le domaine des questions politiques soumises aux électeurs, doit nécessairement produire chez la grande masse des catholiques, une irritation manifestement préjudiciable au respect que la religion et ses ministres devaient toujours inspirer et commander.

Déjà, il y a une vingtaine d'années, votre illustre prédécesseur sur le trône pontifical, Sa Sainteté Pie IX, de regrettable mémoire, par l'entremise de la Sacrée congrégation de la Propagande, avait cru devoir mettre fin à des abus du même genre, et défendre l'intervention du clergé dans la politique. Cette défense a été généralement respectée tant que Son Éminence le Cardinal Taschereau a pu donner une direction à l'Eglise du Canada, mais depuis que la sagesse et les infirmités ont paralysé sa sage direction, les abus auxquels votre illustre prédécesseur avait mis fin ont recommencé et ils menacent de jeter de nouveau le trouble parmi nous et de compromettre, non seulement les intérêts catholiques en ce pays, mais la paix et l'harmonie entre les différents éléments de la population.

Affirmant de nouveau notre dévotion absolue à la foi de nos pères et à l'Eglise dont vous êtes le chef suprême, affirmant notre respect et notre attachement à la personne de Votre Sainteté, affirmant notre attachement aux institutions de notre pays, ainsi qu'à la couronne britannique, qui en est l'égide et la protectrice nous supplions votre Sainteté de renouveler parmi nous les prescriptions et les défenses si sages de votre prédécesseur, de protéger la conscience des électeurs catholiques et d'assurer ainsi la paix de ce pays, par l'union de la religion et de la liberté, union que votre Sainteté a, à maintes reprises, préconisée, dans d'immortelles encycliques dont nous voulons, en tout, suivre les précieux enseignements, et enfin d'accorder à vos enfants de l'Eglise qui s'adressent à votre Sainteté, la bénédiction apostolique.

La *Patrie*, de samedi dernier, donne la liste suivante des signataires de cette requête :

Hon. Wilfrid Laurier, Hon. J. I. Tarte, Hon. Charles Fitzpatrick, Hon. R. W. Scott, Hon. C. A. Geoffrion, Hon. C. A. P. Pelletier, Hon. J. R. Thibaut, et les députés suivants : R. Préfontaine, O. E. Talbot, C. R. Devlin, L. P. Brodeur, L. C. A. Angers, P. M. Guay, F. Langelier, C. Beausoleil, R. Lemieux, A. A. Bruneau, J. A. C. Ethier, D. Monnet, M. E. Bernier, J. A. C. Madore, P. V. Savard, H. G. Carroll, T. Fortin, P. A. Choquette, O. Desmarais, C. I. Rinfret, G. Turcotte, J. H. Legris, H. S. Harwood, Joseph Lovèsque, H. Dupuis, C. Bazinet, Jos. Gauthier, J. Proulx, N. A. Belcourt, J. B. R. Fiset, J. H. N. Bourassa, R. M. S. Mignault, A. Bourbonnais, C. Pouliot, Joseph Godbout et A. M. Duchêne.

Nous avons à peine besoin de signaler l'erreur doctrinale qui constitue le fond de ce document.

Les évêques et les prêtres ne sont pas uniquement des citoyens ordinaires, n'ayant que les droits et les privilèges des autres citoyens.

Ils sont citoyens comme les laïques, et en cette qualité ils possèdent les mêmes droits que les autres citoyens, ni plus ni moins.

Mais ils ont quelque chose de plus. Ils sont aussi et surtout pasteurs des âmes, directeurs des consciences et ministres de Jésus-Christ. En cette qualité, ils ont le droit de diriger les consciences des fidèles, même sur le terrain politique, et même sur ce terrain les fidèles doivent leur obéir.

Car il peut y avoir, dans l'exercice des droits politiques, péché et péché grave, comme il peut y avoir péché grave dans tout acte humain. Par conséquent, la politique, c'est-à-dire cet ensemble d'actes qui ont pour objet le gouvernement d'un pays, ne saurait être soustraite à l'autorité de l'Eglise.

Voilà une vérité fondamentale qu'il faut sans cesse rappeler parce que sans cesse une certaine école cherche à la mettre en oubli.

Il faut donc maintenir résolument le droit des évêques unis au Saint-Siège et des prêtres unis aux évêques de diriger les consciences des catholiques dans toutes les questions qui intéressent à un degré quelconque le salut des âmes, même lorsque ces questions touchent par un côté à la politique.

Dans l'exercice de ce droit il peut y avoir excès de zèle, imprudence, abus même.

Il ne nous appartient pas de déclarer que, dans le cas particulier qui nous occupe, il y a eu abus de la part de quelques évêques et de certains prêtres. Nous laissons à M. Tarte et à ses semblables de telles hardiesses ; car nous estimons qu'il n'appartient pas aux laïques de juger publiquement la conduite des pasteurs agissant en leur qualité officielle.

Si l'on se croit lésé par quelque acte officiel d'un évêque ou d'un prêtre on peut parfaitement en appeler au pouvoir supérieur. Mais cet appel porté, il faut attendre le jugement du tribunal auquel on a eu recours. Il ne convient pas de prononcer soi-même jugement dans sa propre cause, comme l'a fait M. Tarte, l'autre jour, aux Communes, avec une désinvolture toute libérale.

D'après la *Patrie*, le ministre des travaux publics aurait dit, entre bien d'autres, les choses fort risquées que voici :

M. Tarte parla alors du règlement scolaire, et dit que c'était le seul espoir de donner à la minorité un moyen de recevoir une bonne éducation. Il termina en disant que les évêques et les conservateurs ne sont pas au courant des changements qui se sont effectués dans la province de Québec depuis les derniers vingt-cinq ans, et ces changements marcheront encore plus vite à l'avenir. Les canadiens-français désirent être amis et frères de leurs compatriotes anglais. Ils sont déterminés à avoir la liberté de la presse, la liberté politique et civile sous toutes ses formes.

C'est-à-dire que, d'après M. Tarte, les Canadiens-français sont déterminés à négliger l'autorité religieuse que lorsque cela leur plaira. C'est évidemment là ce que le ministre des travaux publics entend par la "liberté civile". Pour être amis et frères des Anglais, nos compatriotes doivent secouer tout joug salubre et vivre, politiquement du moins, en libre-penseurs.

Tous ici, les évêques comme les autres, sont au courant des changements qui se sont effectués dans la province de Québec depuis vingt-cinq ans. Ces changements sont manifestes, mais ce sont des changements pour le pis, non point pour le mieux. Aucun homme sérieux ne voudrait soutenir que notre population ne valait pas mieux, il y a cinquante ans, alors qu'elle écoutait plus docilement les avis du clergé, qu'elle ne vaut aujourd'hui qu'elle cherche à s'assimiler aux Anglais qui eux ne reconnaissent pratiquement aucune autorité religieuse.

Voilà pour la question de principe : nous maintenons le droit des évêques de donner aux fidèles une direction à suivre dans toutes les questions qui touchent à la religion, au salut des âmes, quand même ces questions ont par ailleurs un aspect politique ; et nous soutenons que les fidèles ont le devoir de suivre cette direction.

Nous ajouterons que la question des écoles est une question essentiellement religieuse puisqu'il s'agit de la conservation de la foi catholique chez les générations à venir.

Les évêques avaient donc le droit d'intervenir et de donner aux électeurs catholiques une direction à suivre lors des élections.

Pour le reste, nous admettrons facilement que l'exercice de ce droit est très difficile, et que la position qu'occupe notre épiscopat, vu les institutions politiques du Canada, est fort embarrassante.

Cette question des écoles étant une question religieuse, une question qui intéresse au plus haut degré le salut des âmes, les évêques devaient élever la voix pour proclamer la vraie doctrine et flétrir l'erreur. Ils ne pouvaient pas se taire, en conscience ; car la Parole de Dieu condamne les chiens muets.

D'un autre côté, cette question étant mêlée à la politique, sans être une question purement politique, les évêques en la traitant devant les électeurs ont pu, malgré leur intention, paraître favoriser un parti politique, sans en aucune façon

"prendre fait et cause ouvertement" pour ce parti. D'autant plus que le parti conservateur, qui avait pourtant bien des reproches à se faire, même au point de vue de cette question scolaire, a été fort aisé de se servir de la parole épiscopale comme d'un engin électoral.

C'est là notre grand malheur : Si les évêques gardent le silence sur des questions religieuses qui ont un aspect politique les électeurs n'ont point de guides sûrs, désintéressés et autorisés. S'ils parlent, ils s'exposent à voir leur direction tourner au profit, non pas de la cause qu'ils voudraient défendre, mais d'une organisation purement politique qui, comme tous les partis politiques, n'a réellement qu'un but : la possession du pouvoir.

Cette situation est anormale et désolante, et pleine de périls. A droite et à gauche il y a un écueil formidable. D'un côté, si les évêques se taisent, le peuple catholique est livré à lui-même, ou plutôt aux habileurs politiques qui l'égarent.

De l'autre côté, si les évêques interviennent dans les luttes électorales pour diriger les fidèles ils sont aussitôt accusés de se mêler indûment aux choses du siècle.

Cette situation déplorable ne nous paraît offrir qu'une seule issue : la formation d'un Centre, d'un groupe parlementaire qui n'aurait pas la possession du pouvoir pour but, mais uniquement la défense du droit.

Si nous avions un Centre composé d'hommes parfaitement désintéressés qui renonceraient librement à tout espoir de récompense personnelle, qui s'engageraient à ne pas accepter les avantages du pouvoir, alors les évêques pourraient, au moyen de ce groupe désintéressé, agir efficacement sur le terrain politique sans soulever des récriminations, des jalousies et des haines. On n'aurait plus aucun semblant de prétexte de les accuser de favoriser l'intérêt matériel des uns au détriment du parti opposé.

Nous ne voyons pas un autre moyen de sauver notre peuple de l'abîme vers lequel le pousse, depuis cinquante ans, le néfaste esprit de parti.

Petites Notes

L'autre jour, au Sénat, en discutant le discours du trône, sir Mackenzie Bowell aurait dit que, quand même le Pape accepterait le règlement Laurier Greenway, il ne l'accepterait pas, lui, mais insisterait sur le rétablissement de la minorité manitobaine dans l'intégrité de ses droits scolaires, parce que ces droits sont des droits constitutionnels. En effet, c'est un cas où il serait permis d'être "plus catholique que le Pape". Toutefois, la question est assez oiseuse, car jamais le Pape ne dira aux catholiques du Canada de renoncer à la revendication de leurs droits constitutionnels.

On prête à la majorité conservatrice du Sénat l'intention d'adopter une loi réparatrice rendant aux catholiques du Manitoba la pleine jouissance de leurs droits, autant que le parlement fédéral peut le faire. Le bill serait ensuite envoyé à la chambre des Communes, et si celle-ci refusait de le ratifier, le Sénat rejeterait, à son tour, le bill des subsides, alléguant que le parti libéral a trompé l'électorat aux dernières élections générales sur cette question des écoles. Ce refus du Sénat de voter les subsides nécessiterait un nouvel appel au peuple.

La question des écoles ne paraît pas enterrée, quoi qu'on en dise.

On avait annoncé d'abord que M. Green-

way s'en venait à Ottawa, probablement pour rencontrer le délégué, Mgr Merry del Val. Maintenant on assure qu'il est malade et que son médecin lui a ordonné de se retirer dans sa maison de campagne. Les maladies officielles et diplomatiques seraient-elles connues jusque dans le far west ?

* * *

D'après la *Patrie*, numéro du 31 mars, M. Fitzpatrick aurait tenu le langage suivant, à la chambre des Communes, pendant les débats sur l'adresse :

"M. Fitzpatrick déclare ensuite que non-seulement il est disposé à donner aux catholiques du Manitoba tous les droits que leur reconnaît le Conseil Privé. Plus que cela il se déclare en principe favorable à l'éducation religieuse et aux écoles séparées, comme le veut l'Eglise. Le règlement ne leur donne pas cela, mais il est impossible de leur donner plus pour le présent."

Si réellement M. Fitzpatrick a tenu ce langage, ou un langage analogue, nous ne comprenons plus rien. Nous étions sous l'impression que le délégué apostolique avait été envoyé au Canada principalement afin de travailler à régler diplomatiquement la question scolaire d'une manière acceptable pour les catholiques. Si le règlement Laurier Greenway, qui n'est certainement pas acceptable, qui ne sera pas accepté, qui ne peut pas être accepté, est cependant tout ce qu'il est possible de donner aux catholiques manitobains pour le présent, nous ne voyons réellement pas pourquoi M. Fitzpatrick et ses collègues ont fait venir un délégué du Saint-Siège ? Est-ce pour le faire travailler à une impossibilité ? Ce serait là une grave insulte. Prétend-on faire accepter par Rome le pseudo-règlement, dans sa forme actuelle ? M. Fitzpatrick, qui est un homme intelligent et qui arrive de Rome, doit savoir, aussi bien que nous, qu'il est inutile de songer à cela.

Alors pourquoi les chefs libéraux ont-ils demandé au Saint-Père de leur envoyer un délégué ?

* * *

On lit dans le *Trifluorien* :

"M. Tarte a fait au parlement fédéral un discours qui fait dire au journal fanatique : le *Toronto World*, "que peu d'hommes oseraient parler aussi hardiment des Evêques qu'il l'a fait." Joli certificat pour un catholique, n'est-ce pas. Il est vrai que M. Tarte n'étant catholique que par accident, peut être moins scrupuleux que ceux qui le sont par la grâce de Dieu."

La *Patrie*, le principal organe du gouvernement fédéral persiste à dire que la question des écoles est réglée. Sous le titre : *M. Laurier tient parole*, ce journal disait, à la date du 31 mars :

"M. Laurier tient parole et le pays lui en sera reconnaissant.

"Alors qu'il était dans l'opposition, notre chef promettait que si son parti arrivait au pouvoir, la question des écoles serait réglée....."

"Or, en six mois, M. Laurier a réglé la question des écoles quand les torys n'avaient pu rien faire en six années."

D'abord, M. Laurier n'a nullement tenu parole. Il avait promis, dans son discours à Saint-Roch, le 7 mai dernier, une commission d'enquête à la tête de laquelle il mettrait sir Oliver Mowat. Il n'y a pas eu de commission. M. Laurier avait promis, dans ce même discours, qu'il réglerait cette question "à la satisfaction de toutes les parties intéressées". Or il n'y a de satisfait que le gouvernement persécuteur de M. Greenway.

Dans le même discours, il avait déclaré qu'il réussirait "à satisfaire ceux qui souffrent dans le moment". Or ceux qui souffraient alors souffrent encore et se plaignent toujours.

Enfin, M. Laurier, toujours à Saint-

Roch, le 7 mai 1896, s'était engagé solennellement à "exercer complet et entier le recours constitutionnel" si la conciliation ne réussissait. Or la prétendue conciliation, n'a pas réussi, et cependant M. Laurier ne songe pas à exercer le recours constitutionnel.

Non, si jamais homme politique a foulé aux pieds ses engagements, les plus solennels, c'est bien M. Laurier.

Enfin, si la question des écoles est réglée, le délégué apostolique n'a absolument rien à y voir !

* * *

Jolie phrase que l'on pouvait lire, l'autre jour, dans le *Soleil* :

"L'envoyé papale ne vient pas ici faire des lois. Il vient applanir des difficultés, rendre la liberté civile à plus d'un million de sujets britanniques que l'on traitait comme des parias et des esclaves."

La nécessité d'un Centre

Le vaillant *Northwest Review*, dans son numéro du 10 mars, consacre un article de rédaction au besoin d'un parti catholique. Il commence par citer ces paroles d'un correspondant du *Tablet* de Londres, qui signe *A Priest in London*. "Même une faible minorité catholique, déterminée à agir et poussée par ce qu'elle regarde comme une persécution à former un parti purement catholique, peut faire sentir lourdement son pouvoir dans une lutte constitutionnelle, comme nous avons pu le voir de nos jours en Allemagne !" Puis le *Northwest Review* ajoute :

"Voilà la vraie solution de la difficulté. En face d'une majorité tyrannique toute autre solution ne saurait être que provisoire. Nous aurons un règlement final (de la question scolaire) lorsqu'on aura constitué un groupe de députés catholiques qui, tout en siégeant indépendamment avec les libéraux ou les conservateurs et notant avec les uns ou les autres selon leur meilleur jugement sur les autres questions, formeront une phalange sacrée pour la défense des intérêts catholiques dans les questions scolaires. Ces députés devront être des hommes incorruptibles que le gouvernement ne pourra pas acheter en leur offrant des places. Ils devront renoncer aux avantages éternels du pouvoir et se consacrer héroïquement à la cause sacrée du catholicisme. Mais lorsqu'ils auront résolu de suivre cette ligne de conduite virile et indépendante, ils constateront qu'ils possèdent une influence prépondérante sur les destinées de la nation. Ce sera leur devoir de faire et de défaire les gouvernements. Aucun cabinet ne pourrait se permettre de mépriser les justes demandes de vingt ou tout au plus de trente de ces hommes. Assurément il doit y avoir parmi les deux millions de catholiques du Canada au moins trente hommes qui sont catholiques avant tout des hommes qui sont catholiques par la grâce de Dieu et qui sont capables d'obtenir et de retenir un mandat de député à la chambre des Communes à Ottawa."

Nous sommes heureux de voir que l'idée d'un Centre catholique à Ottawa fait du chemin. Avec l'aide de Dieu le salut est là. Aurons-nous enfin le courage d'appliquer sérieusement au mal qui nous épuise : l'esprit de parti, le seul remède qui puisse nous guérir !

Mort de M. Faucher de Saint-Maurice

Nous regrettons d'apprendre la mort de M. Faucher de Saint-Maurice, écrivain bien connu au Canada.

Lettre de l'Equateur

ADRESSÉE AU JOURNAL ESPAGNOL "LA REVISTA POPULAR" DE BARCELONE PAR UN CORRESPONDANT DE QUITO.

Cher Monsieur le directeur,

Je ne sais si vous avez reçu ma correspondance antérieure où je fais un résumé des crimes perpétrés dans cette République par l'odieux et sauvage radicalisme et par le franc-maçon Eloi Alfaro ; car toute correspondance, même celle qui est adressée à l'étranger, est violée et interceptée dans les bureaux de poste.

Le but du chef radical et franc-maçon, en prenant cette mesure, est de cacher ses violences, ses pillages et ses attaques contre l'Eglise, le clergé et les catholiques.

En détruisant les imprimeries, en poursuivant et mettant en prison les écrivains catholiques, en les assassinant ou les envoyant en exil, son but est de cacher tous ses crimes aux yeux des nations civilisées : crimes que les journaux qui reçoivent un salaire d'Alfaro tâchent de justifier ; ces journaux sont les seuls ayant la liberté de circuler à l'intérieur et au dehors de la république : tous ces crimes, d'après cette presse, sont nécessaires pour la régénération, la liberté, le progrès et la civilisation des peuples, et surtout, pour en finir avec le fanatisme et épurer la religion.

Les catholiques n'ont pas calomnié Alfaro. Son programme a été de balayer au dehors de la République tous les bons éléments, au nom de la liberté, du progrès, de la lumière, de la civilisation du pays. Les journaux salariés par le radicalisme l'ont dit bien haut : la régénération apportée par Alfaro est bien différente de celle des autres pays. Un journal sectaire de Manabi disait en parlant des confiscations et des flagellations que les diverses constitutions de l'Equateur les défendaient et que cette défense existait chez toutes les nations civilisées, car ces actes étaient contraires au progrès moderne. Mais il approuvait ensuite toutes les mesures sauvages prises par le maître qui le paie en disant : "Eh bien ! la République est dans un bel état pour que nous imitions les nations civilisées quand il s'agit de la régénérer."

Voilà, clairement exprimée, les instincts sauvages et destructeurs qui animent ces sectaires.

Que l'on ne croie pas, cependant, que ces hordes corrompues doutent que certains châtiments sont envoyés par Dieu. Dans l'horrible incendie des 6 et 7 octobre 1896, qui a réduit en cendres la belle et riche ville de Guayaquil, on a vu des choses extraordinaires. Diverses lettres de cette ville, adressées à des habitants de Quito, nous font savoir que quand les pompiers et d'autres individus virent leur impuissance à dominer le feu, ils commencèrent à vomir des blasphèmes et des malédictions contre Dieu, contre Jésus-Christ, contre sa Mère Immaculée et contre tout ce qui touche à l'Eglise du Christ ; et tous ces blasphèmes étaient accompagnés de gestes menaçants contre le ciel.

On avait entassé, place Saint-François, une grande quantité de

meubles et quand le torrent de blasphèmes devint tel qu'il paraissait sortir des antres de l'enfer, il se leva un vent impétueux, dont il n'y avait pas d'exemple à Guayaquil, et formant des tourbillons, il enleva les meubles et autres objets qui étaient là entassés et les soulevant comme de fétus, et tournant dans diverses directions, il les jeta dans les flammes ; un second coup de vent reprit les mêmes meubles, et embrasés comme ils étaient, ils furent jetés sur d'autres maisons et sur la belle église Saint-François.

Les plaintes et les cris des malheureux fuyant le feu, sans savoir où aller, présentaient un tableau saisissant. Mais, ce qui causait la plus terrible impression, c'étaient les horribles blasphèmes qui se faisaient entendre dans le fracas de l'incendie, paraissant défier le Tout-Puissant.

Ce ne fut pas tout : dans leur fureur impuissante contre le ciel, les impies s'écriaient en élevant le portrait d'Alfaro, qu'ils avaient sauvé des flammes : "Tu nous sauveras, toi qui es notre général ; tu feras cesser cet incendie, et tu te vengeras sur les fanatiques."

Ne sont-ils pas eux-mêmes les vrais fanatiques lorsqu'ils implorent le portrait d'un homme vicieux, impie, grossier et ignorant ? Mais voilà l'état où on en est réduit lorsqu'on méprise Dieu et qu'on hait la religion de Jésus-Christ ; on devient semblable aux bêtes. Il ne faut pas s'en étonner outre mesure, car ceux qui ont honte des pratiques religieuses, qui se moquent des processions et autres actes extérieurs du culte catholique, se font gloire de remplacer les bêtes qui traitent une voiture, et se font un honneur de s'y atteler eux-mêmes, comme ils le firent précisément dans cette ville de Guayaquil avec le fameux général Bower. Nous n'exagérons pas, nous avons devant les yeux quelques journaux de cette ville qui louaient cet acte ignoble comme un progrès de la civilisation moderne.

Du mal, Dieu sait tirer de grands biens : c'est ce qui arrive à l'Equateur. Le parti radical est arrivé à s'imposer parce qu'ici on ne le connaissait que de nom, et ce peuple ami des nouveautés, voulut goûter à ce fruit ; mais aujourd'hui les Equatoriens savent quel poison contenait le fruit radical, car par ses œuvres le radicalisme a bientôt été connu et ceux-là même qui criaient à tous les vents les grandes choses que promettait cette secte sont aujourd'hui désillusionnés et la maudissent.

Nous avons acquis un autre avantage : plusieurs de ceux qui auparavant se disaient catholiques, ont jeté le masque qui couvrait leur hypocrisie ; on connaît maintenant le bon grain séparé de l'ivraie ; ceux qui sont avec Jésus-Christ et ceux qui sont avec Satan. Tant mieux, le loup revêtu d'une peau d'agneau ne fera plus de dégâts dans le troupeau du Seigneur.

Un député écrit de Guayaquil à sa famille, qui habite Quito : "Nous sommes entourés de toutes parts : les tribunes publiques sont remplies de malfaiteurs, le poignard à la main qui imposent leur volonté à la convention ; malheur à nous si nous ré-

sistions. Notre vie ne tient qu'à un fil, nous sommes impuissants devant cette canaille."

Voilà donc comment s'exprime un conventionnel qui a été journaliste à Quito et conséquemment propagateur infatigable des doctrines radicales, qui, à l'entendre, devaient sauver, régénérer, civiliser le pays.

L'incendie de Guayaquil a coupé les ailes au radicalisme, car cette ville était sa pourvoyeuse en argent et en soldats. Or, Dieu a converti en ruines les quatre cinquièmes de la ville et les pertes s'élèvent à 80 millions de piastres (environ 250 millions de francs). Le radicalisme avait brûlé et détruit une imprimerie catholique et le souffle de Dieu a détruit de fond en comble, par le feu, quatre imprimeries de propagande sectaire. On ne se moque pas impunément de Dieu.

Pour terminer cette correspondance, je vais relater deux crimes perpétrés deux jours avant l'incendie de Guayaquil. Un prêtre de la ville d'Ibarra portait le Saint-Viatique à un malade ; en passant devant la caserne, le poste lui rendit les honneurs en règle (antique usage de tous les pays espagnols) ; en voyant cet acte de piété, le chef de cette troupe la fit relever et fouetter, en punition de ce crime contre les doctrines radicales. Le malheureux ne s'en tint pas là, il lança quelques chiens féroces sur le prêtre qui fut jeté à terre, mordu cruellement et sa soutane mise en lambeaux. Le prêtre put se redresser et présenta le Saint-Sacrement aux bêtes et celles-ci alors laissèrent là le prêtre et se retirèrent la tête baissée. Les personnes qui accompagnaient le Saint-Sacrement, des femmes et des enfants, craignant d'être dévorés par ces chiens, s'enfuirent éperdus.

Le jour suivant, la même scène se reproduisit avec un autre prêtre, seulement cette fois le poste n'osa pas rendre les honneurs de peur d'être fouetté. C'est alors que Mgr Gonzalez Suarez, l'évêque intervint pour protester contre un sacrilège qu'on n'avait jamais vu auparavant à l'Equateur.

Autre crime. Quand la plantation de Mme Joséphine Flores fut confisquée, il resta dans la belle chapelle y attendant un calice, un ciboire et des ornements sacrés. Or, l'impie Julio Toma, chef de l'escouade établie dans la plantation, fait tous les jours sonner la messe, et revêtu des ornements sacrés, il prend dans ses mains sacrilèges le calice et le ciboire, y fait verser du tafia, fait des gestes grotesques et des cérémonies ridicules, puis il invite ses concubines et ses subordonnés à boire dans les vases sacrés.

Le 26 octobre on mit en liberté les 300 et quelques prisonniers du Panopticum, parmi lesquels se trouvaient 4 prêtres. Le 28, on publia un ban pour faire rendre les haciendas (plantations) confisquées ; seulement Franco (l'assassin du journaliste Victor L. Vivar), n'a pas encore obéi à l'ordre de la Convention.

Bien que la Convention ait voté l'amnistie, Alfaro s'y est opposé, et on ne s'explique pas la mise en liberté des prisonniers du Panopticum ; il s'en suit que ceux qui sont hors de

la République ne peuvent revenir, pas plus que ceux qui se cachent ne peuvent sortir de leurs retraites.

Ils ont voulu attribuer l'incendie de Guayaquil aux catholiques, et nous savons, par quelques lettres particulières, que, parmi ceux-ci, il y en a eu de maltraités et plusieurs tués dans cette ville.

Le 26 octobre est morte la vertueuse religieuse Révérende Mère Marie, supérieure des Sœurs de la Providence.

Au mois de septembre, on a expulsé les religieuses de la Providence qui tenaient un pensionnat dans la ville de Guaranda.

L'Episcopat anglican

Et la bulle "apostolica cura"

UNE ÉCLATANTE CONVERSION

(De la Croix de Paris)

"La parole est d'argent, dit un proverbe arabe, et le silence est d'or." Cela étant, on est forcé de reconnaître que les archevêques anglicans de Cantorbéry et d'York ont manqué une superbe occasion de se taire. Ne pouvant opposer des arguments sérieux à la bulle *Apostolica Cura* dans laquelle le Souverain Pontife proclamait la non-validité des ordres anglicans, ils auraient assurément mieux fait de ne pas essayer d'y répondre. Et d'abord pour avoir quelque valeur, il aurait fallu que la protestation émanât du corps épiscopal (ou soi-disant tel) tout entier. Mais là se présentait tout d'abord une difficulté insurmontable. Les divers membres de ce prétendu épiscopat professent sur les points de doctrine des opinions diamétralement opposées les unes aux autres. Comment amener, par exemple, l'évêque de Lincoln qui croit à un sacerdoce chrétien, et l'évêque de Liverpool qui refuse au contraire de reconnaître aux ministres de l'Evangile un caractère et des pouvoirs sacerdotaux, à s'entendre sur une formule de protestation et à la signer ? En désespoir de cause, les deux archevêques qui ne diffèrent pas beaucoup d'opinion entre eux, attendu qu'ils n'en ont pas de très arrêtées, ont rédigé une sorte de réponse à l'encyclique pontificale, et l'évêque de Salisbury, qui est l'humaniste de la bande, a mis cela en latin, moins bon, cela va sans dire, que celui qu'on écrit au Vatican.

Ce factum est adressé au "Corps des évêques de l'Eglise universelle", c'est-à-dire à ceux qui sont soumis à l'autorité du Saint-Siège, aussi bien qu'à ceux qui en sont séparés. Reconnaissons tout d'abord que le ton en est convenable et qu'il forme un contraste agréable avec le style ordinaire des élucubrations anglicanes. Tout en combattant la doctrine de l'Encyclique les protestataires se montrent respectueux envers la personne de "leur frère Léon XIII". Mais cela dit, nous ne pouvons ajouter que les archevêques aient établi leur thèse, probablement parce qu'ils

n'avaient pas de thèse à établir. Ils cherchaient à amonceler des nuages autour de la question. Des arguments directs pour réfuter la bulle, ils n'en ont pas. Alors que font-ils ? Ils soulèvent une foule de questions subsidiaires étrangères au sujet, telles que le rite de la Confirmation dans l'Eglise d'Orient et dans l'Eglise d'Occident. Mais ils semblent laisser entièrement de côté le point principal à savoir l'office dans l'Eglise des prêtres considérés comme sacrificateurs, et les pouvoirs qui lui sont conférés en vue de ces fonctions. La décision du Pape obligeait sans doute les prélats anglicans à défendre leur position, mais la faiblesse de leur défense ne laisse pas de doute sur leur situation désespérée. Le savant chanoine Moyes va prochainement faire faire paraître un livre sur la question des Ordres anglicans qu'il a étudiée à fond ; d'un autre côté, les évêques catholiques d'Angleterre préparent une déclaration destinée à faire ressortir toute la force de la décision pontificale. Toutefois on peut dire que dans l'esprit de tous les catholiques, et même dans celui de beaucoup de protestants, il n'y a jamais eu d'hésitation sur la non-validité des Ordres anglicans, car, en dehors d'autres difficultés, les évêques anglicans, dans la plupart des cas, n'ont jamais eu l'intention d'ordonner valablement, comme cela se pratique dans l'Eglise catholique.

La preuve que l'épiscopat catholique d'Angleterre n'avait jamais eu le moindre doute quant à la non-validité des Ordres anglicans, c'est que toutes les fois qu'un des nombreux ministres de l'Eglise officielle convertis au catholicisme avait manifesté l'intention d'entrer dans le sacerdoce, il avait été ordonné à nouveau sans conditions. Cependant les ritualistes, et le parti dit de la Haute-Eglise, dont lord Halifax est le chef visible, se berçaient toujours de l'espoir d'amener le Saint-Siège à adopter leur manière de voir. Ils avaient même réussi à faire partager leurs illusions à quelques membres distingués du clergé de France. Le mot d'ordre était de décourager les conversions individuelles. "Attendez, disaient-ils ; un peu de patience, et la réunion de l'Eglise anglicane avec l'Eglise catholique s'accomplira d'elle-même". La décision si nette du Souverain Pontife est venue trancher la question, et éclairer ceux qui avaient un désir sincère de voir clair.

Depuis la publication de la bulle *Apostolica curæ*, de nombreuses abjurations ont eu lieu, mais aucune d'entre elles n'a eu autant de retentissement et n'aura des conséquences aussi importantes que celle du Révérend Basile Maturin qui vient d'être reçu dans le sein de l'Eglise catholique par les Pères Jésuites, au collège de Beaumont, près de Windsor. Depuis les jours de Newman et de Manning, on n'avait pas vu une conversion aussi importante.

Le Révérend B. Maturin appartenait à une Société d'ecclésiastiques anglicans qu'on appelle les "Pères de Cowley", du nom de la localité dans la banlieue d'Oxford où se trouve leur maison. Ils vivent en communauté, et se livrent exclusivement à l'étude et à la prédication.

Grâce à son éloquence incomparable, à son zèle, à ses vertus et surtout à sa charité bien connue, le Révérend B. Maturin exerçait une influence considérable, non seulement sur ses confrères de Cowley, mais sur les membres de l'Université d'Oxford et sur tous ceux qui entendaient ses prédications. Il est probable que beaucoup d'entre eux-là le suivront dans son exode, et c'est cette circonstance qui fait que la nouvelle de sa conversion a frappé de stupeur un grand nombre d'anglicans. M. Maturin, qui est âgé d'environ cinquante ans, n'a pas pris cette décision à la légère.

Depuis de longues années déjà il songeait à franchir le seuil de l'Eglise catholique. A plusieurs reprises même on avait, à tort, annoncé sa conversion. Aujourd'hui, elle est un fait accompli. Encore un mot. Comme plusieurs convertis de distinction, entr'autres, M. Robert Francillon, le romancier bien connu, M. Maturin descend en ligne directe d'une de ces familles de huguenots français qui vinrent s'établir dans les Iles Britanniques à la suite de la révocation de l'édit de Nantes en 1685.

F. DE BERNHARDT.

LA QUESTION DU FEMINISME

(De la Croix)

La discussion sur le féminisme a eu jusqu'ici le très grand malheur d'être accaparée par des adeptes à l'esprit plus brouillon que convaincu, et c'est à cette malchance que cette importante question doit le peu de progrès qu'elle a accomplis et la répugnance qu'elle semble inspirer à un grand nombre de personnes.

Les féministes ne nous ont fait grâce d'aucune sottise, la folie et l'extravagance du plus grand nombre de leurs revendications forment, il faut en convenir, le plus sérieux obstacle à l'étude par les gens de bon sens des droits que la femme peut justement et sagement réclamer à l'encontre du code qui décrète trop abusivement sa tutelle.

Il y a donc un véritable intérêt à ce que le bon sens prenne la place qui lui est due dans la discussion des réformes féministes pour faire le partage entre les revendications acceptables, désirables même et les dangereuses et folles chimères d'esprits déséquilibrés.

Une lettre que Mme Anna Lampérière vient de publier sur le féminisme semble nous fournir la première ou une des premières manifestations raisonnables et d'une sage modération des revendications féminines. Mme Anna Lampérière se sépare très nettement ; "des apôtres féministes aux manifestations hasardeuses et dont les plus sages veulent arriver à la rupture de la communauté afin d'établir l'indépendance économique de la femme."

C'est avec beaucoup de raison que Mme Lampérière repousse une aussi sottise prétention. L'indépendance économique de la femme n'existe pas et ne peut pas davantage exister que l'indépendance économique de

l'homme, et, prétendre le contraire est absurde au point de ne pas même mériter une réfutation.

La famille est d'ordre naturel comme base et principe de la société, et, prétendre que la femme n'est pas comme un élément constitutif et essentiel de la famille, c'est tout simplement et grossièrement déraisonner.

Or, le vrai rôle de la femme dans la famille, je ne parle pas ici seulement au point de vue chrétien, mais au point de vue économique : "c'est d'être, normalement, la dispensatrice, l'organisatrice des ressources créées par le travail masculin." Telle est l'expression fort juste de Mme Anna Lampérière, et elle aurait pu en donner comme preuve la constitution physique de la femme, son intellectualité particulière, l'ensemble de tout son être qui la rend admirablement et peut être pourrait-on dire uniquement apte à ce rôle d'économiste de la communauté.

La première réforme à opérer dans la situation sociale de la femme, celle qui montrera si les autres sont nécessaires et jusqu'à quel point elles le sont, c'est donc de lui donner le droit légal de remplir le rôle d'économiste et les devoirs qui en découlent. Il suffirait pour cela de donner à l'épouse, à la mère, un droit déterminé sur les ressources du ménage, en d'autres termes sur le gain du mari, au cas où celui-ci se déroberait à ses devoirs. Mme Lampérière oppose ce système aux folles divagations de certains féministes ; au lieu de la lutte pour la vie sur le terrain de la production, lutte déjà si pénible, si meurtrière, que la libre concurrence de la femme avec l'homme viendrait encore aggraver, il semble infiniment préférable de partager les rôles d'acquisition et de dépenses des ressources.

La femme restera ainsi ce qu'elle doit être, ce que le christianisme en a fait : la reine du foyer, reine qu'elle serait restée sans conteste si les principes chrétiens ne s'étaient pas affaiblis parmi nous au point que nous sommes obligés en ce moment de défendre la civilisation chrétienne contre un retour de la barbarie païenne. Car à bien examiner les efforts que l'on fait en ce moment pour jeter la femme dans la lutte économique, sous prétexte de l'émanciper et de la faire l'égal de l'homme au point de vue social, n'aboutirait à rien moins qu'à rendre impossible la famille et à restreindre le champ d'action où l'homme seul a déjà si grand-peine à se mouvoir utilement.

LES MARTYRS DE LA COMMUNE

Ouverture du procès canonique

La Semaine religieuse de Paris publie cette note :

Le lundi 8 mars a eu lieu, à l'Archevêché de Paris, sous la présidence de S. Em. le cardinal Richard, l'ouverture du procès d'information de l'Ordinaire, en la cause des Serviteurs de Dieu, Henri Planchat, prêtre de la Congrégation des Frères de

Saint-Vincent de Paul, aumônier du patronage Sainte-Anne ; Stanislas Radigue, de la Congrégation des Sacrés-Cœurs, prieur de la Maison de Picpus ; Polycarpe Tuffier, procureur de la même maison ; Marcellin Rouchouze, secrétaire et conseiller du Supérieur général de la Congrégation des Sacrés-Cœurs (de Picpus) ; Frézal Tardieu, également conseiller du Supérieur général de la même Congrégation, et Paul Seigneret, élève du Séminaire Saint-Sulpice, clerc du diocèse d'Angers, fusillés rue Hazo, le 26 mai 1871, en haine de la religion.

Le tribunal est ainsi constitué : S. G. Mgr de Courmont, évêque titulaire de Bodona, juge-président ; le R. P. Cogniard, de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, et M. l'abbé Périés, du clergé de Paris, juges assesseurs ; le R. P. Ory, Eudiste, promoteur fiscal ; M. l'abbé Jacquet, aumônier du couvent de la Mère de Dieu, notaire.

Le postulateur principal est M. Hertzog, procureur général de Saint-Sulpice, résidant à Rome. Les deux vices-postulateurs, à Paris sont : le R. P. Alazard, secrétaire général de Picpus, et M. l'abbé Maignen, des Frères de Saint-Vincent de Paul.

Le T. R. P. Bousquet, Supérieur général de Picpus, était présent au commencement de la séance ; le T. R. P. Leclerc, Supérieur général des Frères de Saint-Vincent de Paul et M. Imhoff, secrétaire général de la même Congrégation, ont signé, comme témoins, le procès-verbal de cette première session.

Les communautés religieuses, le clergé, les hommes d'œuvres et tous les fidèles apprendront avec bonheur l'ouverture de ce nouveau procès de béatification des victimes de la Commune de Paris.

La réunion, en une seule cause, de ces représentants de trois Congrégations dont le centre est à Paris et qui personnifient les diverses servires du ministère apostolique, servira, nous l'espérons, à hâter l'heureuse issue du procès.

Quel modèle pour les hommes d'œuvres que ce prêtre du peuple, l'abbé Planchat, aumônier du patronage, mort sur le théâtre même de son apostolat ! Quel exemple pour les Congrégations religieuses traquées aujourd'hui par la Franc-Maçonnerie, que ces quatre religieux de Picpus, tous quatre membres du Conseil de leur Congrégation, versant ensemble leur sang pour la foi ! Quel protecteur, enfin, donné à la jeunesse cléricale, que cet angélique Paul Seigneret, allant à la mort comme il serait monté à l'autel !

Nous demandons à tous les fidèles d'unir leurs prières pour hâter la glorification, en la personne de ces victimes de la Commune, du Dieu qui est admirable dans ses saints.

Nous prions en même temps toutes les personnes qui ont connu les serviteurs de Dieu ou qui possèdent des documents concernant leur cause, de se mettre en rapport avec les postulants : le R. P. Alazard, 33, rue de Picpus ; M. l'abbé Maignen, 3 rue de Dantzig, Paris.

L'agriculture par la colonisation

3ième veillée.

Bonsoir, mes bons amis ! Tiens, — mais vous m'attendiez donc ce soir ? Et je ne vois ici, parmi vous, que de rudes travailleurs, d'honnêtes lurons, bien charpentés et bien décidés à se tailler, sans plus de retards, une petite *seigneurie* dans la forêt, d'où les paresseux, les sans cœur et sans talent seront poliment mais sûrement écartés. Allons, tant mieux. Il n'y a vraiment pas de place dans le bois pour les peureux, les lâches ou les frelons ! Ainsi donc, c'est entendu, pas de colonisation par des *quêteurs*, au moins parmi notre bande ! Mais, en avant ! les hommes de cœur, les forts en bras, les honnêtes gens qui ne craignent pas un peu de misère, en attendant que leur *seigneurie* les fasse vivre largement, eux, leur bonne et belle (future ?) Josephte, et toute la petite famille, à venir.

J'ai ce soir le plaisir de vous dire que j'ai rencontré ces jours derniers un vrai missionnaire agricole. Il a entendu parler de nos veillées, et il nous promet, de la part de Mgr l'archevêque, que vous ne serez pas négligés, au point de vue religieux et social, une fois dans le bois. Il m'assure qu'il ne manquera pas de jeunes prêtres, pleins de force, de lumière et de dévouement, qui ont hâte de vous rejoindre, de vivre de votre vie, puis de vous suivre de près, afin de vous encourager toujours, et de vous conserver aussi bons garçons que faire se pourra, ... jusqu'au temps où vous aurez des filles à marier, et alors... vous serez devenus trop sages pour songer à faire des fredaines ! Mais parlons sérieux ! Je vous ai déjà dit combien il importe de regarder en avant, et de bien réfléchir avant de faire le grand saut. Car ce n'est pas une petite affaire que de laisser les vieilles paroisses, et surtout la ville, pour aller s'établir définitivement en pleine forêt. Nous allons donc étudier ensemble, dès ce soir, ce que devrait faire le futur colon, afin de mener rondement et sûrement ses travaux, une fois établi sur son lot.

.*.*

Mais avant de s'établir, il faut d'abord faire le choix du futur lot, et ce n'est pas une petite affaire. On dit vulgairement : " Tel que l'on fait son lit, on se couche ". Or, se choisir un lot, c'est se faire un lit, pour soi et pour sa famille, pendant plusieurs générations, s'il plaît à Dieu. Donc, on ne saurait y mettre trop de soins. Se consulter en ces matières avec un homme du métier, connaissant d'avance la localité ; visiter avec lui les lots sur lesquels on a le choix, nous paraît une précaution indispensable. Soyez surs que l'argent ainsi employé sera un argent bien placé. Mais en ceci comme en bien d'autres choses, " l'union fait la force " et aussi, l'économie la mieux entendue. Supposons, par exemple, que vingt ou trente colons soient disposés à coloniser dans la même région : Pourquoi ne choisiraient-ils pas, parmi eux, deux ou trois délégués ayant toute leur confiance, et les qualités voulues. Ces délégués s'entendraient d'abord avec le bureau de colonisation le plus rapproché, soit de Montréal, soit de Québec. Ces agents de sociétés diocésaines de leur province ecclésiastique respectives, ne manqueront pas de faire leur

possible, toujours. Mais ils sentiront combien il importe de faire un suprême effort, quand il s'agira d'une association régulière de colons. En pareil cas, il est tout probable qu'ils se chargeront de trouver eux-mêmes l'explorateur le plus compétent de la localité, sur laquelle la nouvelle colonie devra être dirigée. Puis, comme cet explorateur connaîtra tout probablement, d'avance, les divers lots à prendre dans sa localité, il n'y aura pas de fausse démarche, de temps et d'argent perdus. C'est là, ce nous semble, le système par excellence. On visiterait plus de bons lots qu'il n'en faut pour chacun des associés ; les délégués en feraient un rapport par écrit, si possible, sur des notes prises chaque jour et pour chacun des lots visités, et ce rapport serait signé par l'explorateur, aussi bien que par les délégués, avant de se séparer. Le rapport une fois reçu et approuvé par les futurs colons, il n'y aurait plus qu'à tirer chacun des lots au sort, pour rendre pleine et entière justice à chacun, autant que faire se peut en ce bas monde ! Voilà, à notre avis du moins, le meilleur procédé à suivre, dans une affaire si délicate et si importante. Si quelqu'un connaît un meilleur système il est instamment prié de nous le faire connaître, sans retard et sans gêne. Nous le discuterons volontiers et avec reconnaissance.

.*.*

Voilà donc une grosse affaire d'ébauchée : Le choix de la localité, puis des lots, pour chacun des associés, futurs colons. Encore une fois, rien à notre avis de plus utile que l'association, en matière de colonisation, puisqu'il y a dans ce système une économie très considérable d'abord, de temps et d'argent, et infiniment moins de difficultés à surmonter, et de tout genre, pour chacun des futurs colons. Autrefois, faute de bureaux réguliers et bien organisés de colonisation, pareille organisation était bien difficile à mener à bonne fin. Et cependant, sans les HÉBERT, les CHAPUIS, les DUMAIS, les DELAGE, les PILOTTE et tant d'autres associés, où en serait, même aujourd'hui peut-être, la colonisation au Saguenay et au Lac Saint-Jean ? Ces grands patriotes, dont je ne crains pas de signaler ici les noms, nous ont donné, il y a plus de quarante ans déjà, une leçon, sans pareille peut-être, un vrai modèle à suivre. Oui, un modèle de sagesse, de dévouement porté jusqu'à l'esprit de sacrifices les plus pénibles et les plus complets. Il me semble que l'histoire du Canada redira leurs travaux avec peut-être plus d'éloges encore que n'en méritent même les premiers colons français venus en ce pays. Car, sans vouloir diminuer en rien les mérites de ces derniers, il est certain que, pour la plupart des chefs, l'espoir d'un gain même considérable n'était pas étranger à leurs démarches. Au contraire, la société de colonisation du district de Kamouraska, dont le vénérable curé Hébert, de si douce et si aimable mémoire, était le président, avait surtout, sinon uniquement en vue de placer, en sûreté, le trop plein des vieilles paroisses du bas du fleuve Saint-Laurent ; d'assurer ainsi l'avenir des jeunes cultivateurs, tout en développant de leur mieux les richesses latentes de notre beau pays. Et, au fond, leur grand espoir était de tourner les yeux vers le nord de la province et barrer ainsi, dans la mesure de leurs forces, le chemin déjà trop facile de l'émigration aux Etats-Unis. Car ces

patriotes, instruits et éclairés, n'ignoraient nullement les ressources agricoles immenses, et beaucoup plus faciles d'accès pour eux, de la vallée du Lac Témiscouata et de celle-ci, à celle de la Métépédiac ! Qu'on nous permette d'exprimer ici l'espoir que ce superbe épisode national, de l'ouverture du Lac St-Jean à la colonisation sera bientôt écrit, dans ses commencements si difficiles et comparativement si coûteux. Combien, de nos jours, la colonisation deviendrait facile, si de pareils hommes et de tels dévouements se mettaient, à l'instar des patriotes de Kamouraska, au service de nos deux sociétés nationales actuelles, les sociétés de colonisation des provinces ecclésiastiques de Montréal et de Québec, fondées et bénies par NN. SS. les Evêques de la province de Québec tout entière.

.*.*

Nous avons dit plus haut comment se choisir chacun un lot, avec le moins de risques et de dépenses. Mais qu'est-ce qu'un bon lot ? Pour nous, un lot est excellent s'il contient environ $\frac{2}{3}$ de bonne terre cultivable, et $\frac{1}{3}$ de bonnes forêts, d'essences diverses. Cette partie, à laisser en forêt peut être très rocheuse, ou même un peu marécageuse, sans le moindre inconvénient, pourvu que le bois y soit de bonne qualité et en pleine production. Du bois sur une terre, il en faudra toujours, pour le chauffage et pour les constructions à venir. Je sais, trop bien, qu'en général, le colon considère la forêt comme son pire ennemi. Il la détruit sans miséricorde. Eh bien, mes bons amis, à ma connaissance personnelle les bonnes forêts ont décuplé de valeur, depuis trente ans, partout où il y a un moyen de les exploiter par un chemin de fer. Dans un grand nombre de nouvelles paroisses, ainsi favorisées par des communications faciles, les terres à bois valent déjà plus que les meilleures terres faites. Et sans être prophète, j'ai la certitude que dans vingt-cinq ans d'ici, au plus, nos forêts ainsi desservies, vaudront trois fois plus qu'aujourd'hui. N'ayez donc pas peur des terres à bois. Conservez-les plutôt très précieusement, comme le meilleur héritage que vous pourriez laisser à vos enfants. Si par hasard un des lots de votre réserve contenait beaucoup de bon bois et peu de terre colonisable, il serait bon de l'acheter entre deux voisins, d'y faire les défrichements voulus par la loi, et d'en conserver la forêt avec grand soin.

.*.*

Quant à l'étendue de terre à défricher, pour les besoins d'une famille ordinaire, je suis d'avis que cent arpents, dont un tiers en forêt, suffiront amplement, aux besoins du père et même du fils aîné. N'oublions pas qu'un seul arpent carré, bien défriché et bien cultivé, donnera toujours plus de profits réels que trois arpents mal faits et mal cultivés. Prenez donc de suite, mes bons amis, la résolution de toujours faire du mieux possible tout ce que vous entreprendrez. Vous en aurez de suite une plus grande satisfaction et, dans l'avenir, un meilleur profit, d'année en année. En terre neuve, le difficile c'est de sarcler, brûler et nettoyer. Souvent ces opérations ne réussissent bien qu'après avoir égoûté une terre trop humide. Cela fait, c'est un vrai jeu, comparativement parlant, de semer et de récolter, surtout si la terre neuve est semée en bonnes graines d'herbages le plus tôt possible. Les animaux feront la terre, sans grands frais

additionnels, et pareilles terres resteront fructueuses pendant des générations, pourvu qu'elles reçoivent les soins voulus. Et cependant, qui n'a pas vu comme moi, dans la plupart de nos nouvelles colonies, de pauvres colons travaillant comme des esclaves, à sarcler, bucher, brûler d'année en année, tandis que leurs terres repoussaient en forêt derrière eux et malgré eux. Ceux-là n'égoûtaient pas les bas fonds, ne semaient pas de graines, fourragères, n'avaient pas d'herbe et pas d'animaux. Voilà le secret de bien des insuccès en colonisation.

.*.*

Mais, allons donc ! Nous voilà en plein défrichement, et notre cabane n'est pas faite ; le terrain n'est pas déblayé ; le premier coup de hache même n'est pas donné ! Comme il est facile, n'est-ce pas, de faire par la langue ou par la plume seulement les choses les plus difficiles ! Je serai plus prudent une autre fois ! Mais voilà l'heure arrivée de se dire bonsoir. Si le bon Dieu me donne vie et santé, je me reprendrai, d'un peu plus haut cette fois. Nous causerons de la future cabane à construire, et du confort que l'on peut se donner ainsi, à bon marché, avec de bons bras et de bonnes haches, surtout si quelques amis également bien disposés font en commun ces premiers travaux ; jusqu'à ce que la première famille complète ait à prendre possession. Dans ce cas, on n'aura plus qu'à se reprendre en commun un peu plus loin, en se rendant mutuellement et de bonne grâce le temps prêté. Nous parlerons également des ensemencements. Oh, mes amis, qu'il est agréable de voir sortir de terre, en bonne saison, ce que l'on a semé, après avoir transformé de ses mains la forêt en jardin, ou en champ cultivé ! Mais bonsoir ; que le bon Dieu bénisse nos projets et nos futurs travaux !

UN ANCIEN COLON.

Une lettre de Rome

Sous ce titre, on lit l'important article qui suit dans le dernier numéro de l'*Oiseau-Mouche*, de Chicoutimi.

La lettre de M. l'abbé de Angelis fait toucher du doigt l'énorme différence qu'il y a entre un jugement du Saint-Siège et l'opinion d'un théologien quelconque habitant Rome.

On se rappelle que parmi les personnages romains dont on avait obtenu l'approbation pour la brochure de M. L. O. David, intitulée *Le Clergé canadien, sa mission et son œuvre*, se trouvait M. l'abbé de Angelis, Docteur en Droit Canon, dont nous connaissons personnellement la science et la prudence. Cette attitude de notre illustre ami nous avait surpris, avouons-le ; mais, la brochure ayant été condamnée, nous n'avons pu en avoir le devoir lui demander d'explications. Or, nous avons aujourd'hui le mot de l'énigme. Voici que, spontanément, M. l'abbé de Angelis nous écrit et nous expose au long les circonstances dans lesquelles, sous de fausses représentations, sa signature a été obtenue.

Nous déclarons laisser en tout ceci M. David complètement hors de cause. Sa soumission entière à la décision de l'Index prouve que c'est à son insu que, même à Rome, des choses inavouables ont été faites à l'occasion de son livre.

Nous ne ressusciterions même pas ce malheureux incident, si la persuasion n'était restée chez plusieurs que la Congrégation de l'Index a porté sa condamnation principalement pour sauver la position de NN. SS. les Evêques. L'interview de M. Drolet, publiée sur les

journaux, a du reste tenté d'amasser sur cet auguste Congrégation certains nuages qu'il est bon de dissiper.

Citons quelques extraits de cette lettre :

Roma, 1 Marzo 1897.

Non so se la S. V. ha saputo che io, contro la mia persuasione, ho firmato una certa tal quale adesione ad un opera intitolata "Le Clergé canadien." Un personaggio distinto, di cui per ora taccio il nome, mi indusse a firmare, dandomi ad intendere che l'opera non era contraria ai Vescovi del Canada, ma anzi favorevole. Io non conosco la lingua francese, et quindi mi sono fidato del personaggio, tanto piu che io lo conosco per di cosir *ab infantid* et di lui ho stima; ed io non potea mai supporre di esser ingannato.....Mi sono oltremodo turbato ed afflito, dispiacentissimo del brutto incidente.....renda pure di publica ragione questa mia ritrattazione.....

B. DE ANGELIS, Parr.

Voici la traduction :

Rome, 1er mars 1897.

Je ne sais si Votre Seigneurie a appris que, contre mon intention, j'ai signé une certaine approbation d'un ouvrage intitulé "Le Clergé canadien." Un personnage distingué, dont je tais le nom pour le moment, m'a engagé à signer, me donnant à entendre que l'ouvrage n'était pas opposé, mais au contraire favorable, aux Evêques du Canada. Je ne sais pas le français et partant je me suis fié à ce personnage, d'autant plus que je le connais, pour ainsi dire, depuis l'enfance, et qu'il a mon estime; je n'aurais jamais pu supposer que je serais trompé de cette sorte..... Ce vilain incident m'a troublé, et affligé outre mesure, et m'a souverainement déplu... Rendez ma rétractation publique.

B. DE ANGELIS, Curé.

Sans les instances de M. le docteur de Angelis, nous n'aurions pas livré cette rétractation à la publicité; mais il veut, comme il le dit, réparer le scandale dont il peut avoir été la cause involontaire. Nous le félicitons de son courage et nous sommes certain, comme il l'assure du reste, qu'on ne surprendra plus sa bonne foi.

LIVIVS.

DEPART DU DIRECTEUR DE LA "VÉRITÉ"

Le directeur de la *Vérité* est parti de Québec lundi dernier et a dû s'embarquer à New York, mercredi matin, sur le *Paris*, de la ligne Américaine, pour Southampton. Il sera rendu à Paris, s'il n'y a pas de retard, jeudi prochain, le 15.

Pendant son absence M. le Dr J. P. Boulet et M. J. F. Dumontier le remplaceront à la rédaction. Mlle Tardivel est chargée de l'administration du journal.

Un correspondant de la *Presse*, de Montréal, que nous reconnaissons parfaitement derrière son masque, disait, l'autre jour, que M. Tardivel ne saurait rendre témoignage qu'à la vérité qu'il veut voir. C'est possible. Mais comme M. Tardivel veut sincèrement voir la vérité vraie, et nulle autre, c'est à cette vérité-là qu'il rendra témoignage. S'il constate que Mlle Vaughan est un mythe, ou qu'elle n'est pas sincère, il le dira hautement et carrément. Nos lecteurs n'en doutent pas, du reste. Et pour le dire il n'attendra pas d'être de retour au Canada. Aussitôt qu'il sera fixé sur la question qu'il cherche à tirer au clair, il en informera les lecteurs de la *Vérité* par dépêche télégraphique.

Une réponse d'Agricola à Défricheur remise au prochain numéro.

Une nouvelle lettre de Mgr Fava

Un prêtre du midi de la France écrivait le 25 janvier, à Mgr Fava, une lettre dont voici un extrait :

"Sera-t-il dit un jour, dans les annales de l'Eglise, que les journaux catholiques ont forcé une franc-maçonnerie convertie à se livrer au poignard ou au poison des fils de Satan."

Puis il pria Mgr Fava de prendre la défense de la convertie.

Le 5 février Mgr l'évêque de Grenoble répondait :

EVÊCHÉ DE GRENOBLE

Grenoble le 5 février 1897.

Monsieur l'abbé,

Le mal est fait :

Le complot de Satan a réussi; mais le jour de Dieu aura son tour.

Diana Vaughan, avec qui je suis en correspondance, prend son temps et elle fait bien.

A Rome on va lentement, mais on va. Courage et prions.

Tout vôtre en N. S.

Signé : + AMAND JOSEPH, *Bv. de G.*

Une demi confession de M. de Bismarck

L'illustre ermite de Friedrichsruhe reste vraiment un personnage politique utile à consulter malgré l'oisiveté contrainte à laquelle la volonté de son souverain et aussi les infirmités croissantes l'ont condamné.

Un correspondant du *Temps*, M. Th. Lindenlaud, rapporte quelques aveux significatifs du vieux chancelier. Parlant de son maître, Guillaume Ier, il dit, après quelques instants de réflexion "Guillaume le Grand"..... Ce n'est peut-être pas tout à fait cela, cependant, c'était un chevalier, un héros."

— Ma vie entière a été un grand jeu avec l'argent des autres. — Je n'ai jamais pu prévoir avec certitude si mes plans réussiraient.

— Je pouvais gouverner sur le courant des événements, mais non diriger le courant même.

— La politique, après la conclusion d'une affaire, si brillante qu'elle paraisse, ne peut rien inscrire à son avoir avec certitude. Cela ne m'est pas arrivé même après une paix aussi brillante que celle de Francfort (1871).

Voici l'opinion de M. de Bismarck sur les affaires de Crète. "Quant à nous, Allemands, ce que peut devenir la Crète, doit nous être bien égal, quand même l'île aurait perdu son dernier mouton et même son dernier voleur de mouton."

Sa névralgie faciale est ce qui, en ce moment, inquiète le plus M. de Bismarck : mais il se résigne à faire pénitence. "C'est bien fait, dit-il, c'est par la bouche que j'ai le plus péché en parlant, buvant et mangeant." Un cognac ou un grog le soulagerait bien, mais Schwoninger (son médecin) l'interdit....

Les Elections italiennes

D'après les journaux européens reçus par le dernier courrier les élections italiennes ont donné ces résultats :

320 ministériels sont élus; 75 opposants constitutionnels, 17 radicaux et 18 socialistes sont aussi élus. Il y a 63 ballotages; et 15 résultats manquent encore.

Une lettre du R. P. Sanna Solaro

Il nous fait plaisir de reproduire, de la *France Chrétienne*, de février 1897, la lettre suivante que M. de la Rive a reçue du R. P. Sanna Solaro, S. J. Elle montre de quelle façon la Commission d'enquête a procédé, et elle établit aussi que tous les Pères jésuites ne partagent pas les opinions du R. P. Portalié, ce dont nous sommes très heureux. Cette lettre a été écrite de Rome, en date du 10 janvier :

Mon cher Monsieur

Je vous ai dit, dans une précédente lettre, combien j'ai été péniblement affecté, ici en voyant comme les esprits étaient mal disposés au sujet des révélations de Miss Diana Vaughan et de sa personne.

Je constate, tous les jours, de plus en plus que le nombre des incrédules ou de ceux qui doutent est grand; mais, chose digne de remarque, je n'ai trouvé parmi ceux-là aucun de ceux qui ont lu sérieusement les écrits de Miss Vaughan.

Cette incrédulité est le résultat de la crédulité phénoménale, avec laquelle certains journaux catholiques ont accepté et servi à leurs lecteurs, comme des vérités, toutes les misérables fables inventées en dernier lieu par la Maçonnerie sur Miss Vaughan. Ah! qui aurait pu soupçonner, à la veille du Congrès de Trente, que le plus grand nombre des journaux français, italiens et allemands, se seraient ainsi laissés duper par la secte diabolique et auraient ainsi pris fait et cause pour elle?

Vous m'avez demandé ce que faisait la Commission de Rome?

Je vous réponds qu'avant même de venir à Rome, j'étais fixé sur la valeur des hommes qui la composent et qui, de fait, ne sont que MM. Alliata, Pacelli et Verzichi... Ce sont des hommes peu au courant des choses de la Maçonnerie et de ses ruses. Cette question Vaughan aurait pu être résolue en quinze jours et voilà trois longs mois que ces messieurs étudient ou sont censés étudier et s'enquérir, et ils sont et resteront muets!

Voici maintenant quelques détails sur cette Commission qui vous fixeront vous-même, si vous ne l'êtes déjà.

J'étais à Rome depuis trois semaines M. Pietro Pacelli vint me voir. Il me dit que depuis peu seulement il avait su que j'étais arrivé : il désirait avoir mon opinion et prendre connaissance des documents que j'avais sur cette affaire, pour lui mystérieuse. Je fut très explicite. Je lui dis :

Je ne crois pas seulement à l'existence de Miss Vaughan et à la sincérité de sa conversion, j'en ai l'évidence, et nul ne pourrait l'avoir plus profonde que moi, et je ne crois pas qu'il y ait le moindre mensonge dans ses récits. Oui, ajoutai-je, il y a un mystère dans cette affaire, un mystère d'iniquité de la part de la Maçonnerie; et une autre chose est incompréhensible pour moi : c'est que les journalistes catholiques n'aient pas compris qu'en niant l'existence de Miss Vaughan, ils faisaient le jeu de la secte.

J'ai ensuite placé sous les yeux de M. Pacelli les documents que j'ai, savoir : les lettres de Miss, que j'ai reçues d'Angleterre; une pièce du directeur de l'hôtel Mirabeau, constatant le passage de Miss Vaughan dans cet hôtel; des lettres que S. G. Mgr Fava m'a adressées sur tout ce qui a été publié en France

contre les négateurs et en faveur de la vérité de l'existence et de la conversion de cette personne.

M. Pietro Pacelli s'en est allé comme il était venu, doutant de tout!

Quelques jours plus tard, je reçus la visite de M. Alliata. Lui aussi me répéta que, depuis peu seulement, il avait su que j'étais à Rome. Il venait me prier de me rendre au sein de la Commission pour présenter les documents que j'avais et dire ce que je considérais comme capable de faire la lumière.

Je me suis d'abord excusé; mais comme il insistait, je promis d'y aller si la Commission était présidée par S. E. le Cardinal Vicaire.

M. Alliata accepta et fixa le jour, le prochain samedi (hier 9 janvier), parce que son Eminence le Cardinal Parocchi est plus libre ce jour-là.

S. E. le Cardinal-Vicaire n'ayant pas pu ou pas voulu réunir la Commission chez lui, M. Alliata me le fit savoir, avant-hier, par une lettre, et renouvela sa prière de me rendre au local où la Commission se réunit habituellement.

Je me suis décidé à y aller pour ne pas froisser ces messieurs et bien à contre-cœur.

Ce fut hier au soir.

Je pensais trouver la Commission au complet, et que Mgr Lazzareschi y serait aussi.

Quel n'a pas été mon amer désappointement de n'y trouver que M. Pietro Pacelli et deux ecclésiastiques, savoir : un prélat et le R. Père Emmanuel Bailly des Augustins de l'Assomption!

Mgr Lazzareschi ne vint pas, le jeune grand secrétaire Verzichi non plus et M. Alliata pas davantage!!!

Il y avait bien de quoi être froissé; mais je n'en ai donné aucune marque.

J'ai répété devant ces trois personnes tout ce que j'avais dit en particulier à M. Pacelli.

Le R. P. Emmanuel Bailly lut une lettre d'un haut magistrat de Paris, qui venait confirmer mes preuves.

Le prélat, au contraire, exprima des doutes. Et cependant, il a reçu plus d'une lettre de Miss Vaughan et, dans l'une de ses réponses, il disait à l'ex-Palladiste qu'il croyait à son existence et à la sincérité de sa conversion, parce qu'il en avait des preuves matérielles et physiologiques!

Mon cher Monsieur, il n'y a rien à espérer de cette Commission.

M. Pacelli, d'ailleurs, dans cette réunion d'hier au soir, affirma que la Commission ne pourrait donner une solution définitive, et qu'elle se contenterait de dire : non constat!

Je crois que M. Pietro Pacelli avait son siège fait depuis longtemps.

Recevez, mon cher Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments en Notre-Seigneur.

S. M. SANNA SOLARO S. J.

C'ETAIT LEA...

C'est vendredi... de Carême! Madame reçoit ce soir à dîner. Madame est très préoccupée. On fera maigre, évidemment... Oh! ce n'est pas pour elle! Madame Lucie X... n'a pas de préjugés! Mme Lucie X... est même une femme très supérieure qui estime, comme sa chienne Miss d'ailleurs, que le bifteck est aussi bon le vendredi que les autres jours, même meilleur!

Seulement Mme Lucie X est femme du monde. C'est sa grande coquetterie, d'être "femme du monde."

Et vous savez que, pour être "femme du monde", il faut.....(Ce serait trop long aujourd'hui.....)

Mais enfin, si l'on n'a pas tout cela, on peut être dame du monde; mais, jamais, au grand jamais, on ne sera femme du monde!

Mme Lucie aura donc ce soir à diner, les de Viegnac, des chrétiens forcenés, qui font maigre. Et c'est même un des problèmes qui hantent le petit cerveau de Lucie: comment M. de Viegnac, un si parfait gentleman, dont on copie jusqu'à la façon de tailler la queue de ses chevaux, peut-il encore être l'esclave de préjugés dont.....etc., etc.....

La difficulté est la suivante: comment, avec un dîner maigre.....? vous comprenez, Léa?

Léa, c'est, la cuisinière, une matrone redoutable, cubant 200 livres, une sorte de cuirassé d'escadre, le bonnet toujours en bataille sur son hunier.....

—Faut leur z'y aligner six maquereaux, dans du beurre!

—Pourquoi pas des merlans!.....

—Enfin...ils mangent maigre, c'est pour faire pénitence...je suppose...?

Et, comme à cette idée de pénitence, Lucie se met à rire, la cuisinière fait, tout de suite, le branle-bas du combat.

—... Alors, si c'est pas pour faire pénitence, pourquoi pas servir de la viande?

—Mais.....je vous réitère.....

—D'abord, moi, je n'en ai jamais servi, de dîner maigre!.....

—Faut apprendre.....maintenant surtout que nos relations montent...

—...Des relations de fanatiques!... c'est très joli de dire: un dîner maigre!... je voudrais les y voir, vos particuliers, à la cuisine!... et puis ensuite, si le dîner ne se tient pas... qui boit le bouillon...? c'est la cuisinière.....toujours!

—Puisqu'il n'y en a pas de bouillon!

Mais Léa, très digne, vire de bord et regagne ses fourneaux..... Or quand Léa a pris une chose à rebrousse-poil!.....

Madame reste donc seale; et, sur ses petites épaules, pèse toute la responsabilité de la soirée.

Et la voilà qui se pique à la besogne... Elle réussira; et ce sera bien... très bien!... Sans doute, les de Viegnac ont demandé d'être reçus avec simplicité...très grande simplicité... Mais on la connaît la simplicité de ces gens-là!

Assise devant la tablette en peluche bleue de son petit secrétaire, Lucie dresse nerveusement son plan de bataille. Il faut un menu nourrissant, d'abord: s'agit pas de quitter sa maison avec la faim! et un gaillard comme le marquis de Viegnac, ancien lieutenant de hussards, doit tortiller, et sérieusement!

Ensuite, il faut un menu d'une distinction suprême!.....Il faut que, remontée dans son coupé, la marquise puisse dire à son mari: "As-tu remarqué ce repas.....? Elle est

extraordinaire, cette Lucie!....."

Oh! si on disait cela! Et, sans y penser, la langue de Madame passe sur ses lèvres, en un geste de convoitise ardente et enfantine... Oui... si on disait cela!

Et enfin, un menu maigre! Ça c'était le plus triste!

Pendant deux heures, en peignoir du matin, elle écrivit, la petite Lucie; ratura, recopia, lut, relut tout haut. Et puis, tout d'un coup, la plume dans la bouche, se mit à battre des mains et à renforcer les petits peignes de ses cheveux, sortis dans le feu de la tension cérébrale.

Cette fois-ci, ça y était!.....

—Léa!.....—Voilà!.....

—Ecoutez moi ça!.....

Et, devant la cuisinière, embossée en tempête dans une encoignure, elle détailla le menu suivant:

MENU

du vendredi 12 mars 1897

Potage
Crème Bourdaloue
Truite Saumonée sauce Foyot
Bouquet de Crevettes à la Nelsch
Turbans de soles Dieppoises
Aspic d'Ecrevisses à la Française
Asperges en Branches sauce Maltaise
Anguilles Tartarin
Pâté maigre en crouste
Croquante de Plaisirs
Grotte de fruits
Glace Marguerite
Fruits—Dessert

—Moi....., ronchonne Léa, les deux poings sur les hanches, avec un menu pareil, je ferais bien carême toute l'année!

..... Le lendemain du dîner.

Dix heures du matin: Lucie... est déjà chez son amie de cœur, Mme Carriery, et qui est en même temps femme de tête.

—Tu ne sais pas, ma chère, dit Lucie essouffée; car elle est montée très vite; hier j'ai eu à dîner les de Viegnac!

—Vrai!

—Oui..... un dîner maigre, mais tu sais.....un dîner!.....

Et, mettant ses cinq doigts sur ses lèvres, elle les fait s'envoler en éventail, vers le bleu d'un idéal gastronomique.....

—..... Et on peut savoir.....???

—Oh! ma chère.....c'est un rêve, ce menu! Léa avait rêvé. Alors, moi, je m'y suis mise.....Et..... tu ne peux pas te figurer..... j'ai pensé à tout!.....Il y avait spécialement une crème Bourdaloue.....Tu sais, les de Viegnac sont des chrétiens en diable!.....Alors, tu vois.....! Bourdaloue, un curé!...—C'est un Jésuite!

—Raison de plus!.....et puis, justement, nous sommes en Carême, or il a dû faire un Carême.....un Petit Carême, ce Jésuite-là.....?—Non..... c'est Massillon.

—Bah! Je suis sûr qu'il en a fait un aussi..... Enfin, c'était extraordinaire!

Et la petite Lucie détaille son menu avec amour; puis, à la fin, comme repousoir, comme un coup de pinceau bien noir destiné à faire vibrer la lumineuse aquarelle.....: "Figure-toi, chérie, que Léa voulait leur servir des...maquereaux!.....et dans le beurre! tu vois le coup d'ici?....."

—..... Les de Viegnac sont des chrétiens..... vrais, demande Mme Carriery, très sérieuse?.....

—Des chrétiens...à tout casser!...

—Et ils ont fait honneur à ton..... menu?.....

—...Honneur! Je crois que oui!...

—Alors.....c'était par politesse.

—Comment.....par politesse???

—Oui..... s'ils sont des chrétiens vrais, ils ont dû souffrir beaucoup en mangeant ton joli dîner! Songe: un vendredi de Carême, anniversaire de la Passion du Christ..... Chaque morceau délicat devait leur brûler la bouche.

—Comment, fait Lucie, en croisant les bras d'un air piqué, ce serait Léa?.....

—Oui, répond lentement l'amie, c'était..... Léa qui avait raison.....

PIERRE L'ERMITE.

L'ITINÉRAIRE DE M^{LE} VAUGHAN

Dans la *Revue catholique de Coutances*, numéro du 12 mars, M. le chanoine Mustel publie le document suivant:

Voici l'itinéraire définitif adopté par miss Diana Vaughan pour la période du 19 avril au 15 juin, c'est à dire de Paris à Rome:

Lundi 19 avril, Paris (1^{re} conférence).—Mardi 20, voyage de Paris à Avranches, arrivée l'après-midi.—Mercredi 21, Mont Saint-Michel.—Jeudi 22, Avranches.—Vendredi 23, voyage d'Avranches à Cherbourg; le soir, conférence à Cherbourg.—Samedi 24, voyage de Cherbourg à Paris; arrivée à 5 h du soir.—Dimanche 25, le matin, Notre-Dame-des-Victoires. Voyage de Paris à Rotterdam; arrivée à 5½ h. après-midi.—Lundi 26, conférence (française ou anglaise, miss Diana Vaughan ne connaissant pas le hollandais).—Mardi 27, voyage de Rotterdam à Londres, soit par le service spécial du mardi (départ à midi), soit par le service quotidien (départ à 6 h. du soir).—Mercredi 28, Londres; pas de conférence, mais réception particulière des journalistes catholiques.—Jeudi 29, Londres; départ le soir pour Edimbourg.—Vendredi 30, Edimbourg; arrivée le matin; conférence le soir.

Samedi 1^{er} mai, voyage d'Edimbourg à Londres; repos.—Dimanche 2, Sainte-Marie-des-Anges.—Lundi 3, voyage de Londres à Paris, arrivée le soir à 7 h.—Mardi 4 et mercredi 5, Paris (réceptions particulières).—Jeudi 6, le soir, 2^e conférence de Paris.—Vendredi 7 et samedi 8, Paris (réceptions particulières).—Dimanche 9, Sacré Cœur; voyage de Paris à Rouen l'après midi; conférence le soir.—Lundi 10, Rouen; voyage de Rouen à Lille dans la soirée.—Mardi 11, Lille, journée de repos, sans réceptions.—Mercredi 12, Lille; réceptions particulières l'après-midi; conférence le soir.—Jeudi 13, voyage de Lille à Bruxelles.—Vendredi 14, Bruxelles; journée de repos, sauf réceptions de journalistes catholiques.—Samedi 15, repos; conférence de Bruxelles, le soir.—Dimanche 16,

repos; départ pour Reims, le soir, sauf arrêt à Saint-Quentin.—Lundi 17, voyage de Saint-Quentin à Reims; arrivée à 2 h. après-midi; repos.—Mardi 18, Reims; réceptions particulières; conférence le soir.—Mercredi 19, Reims; repos.—Jeudi 20, voyage de Reims à Nancy, le matin; conférence le soir.—Vendredi 21, voyage de Nancy à Paris l'après-midi; arrivée à 6 h.; aucune réception; repos.—Samedi 22, voyage de Paris à Tours.—Dimanche 23, Tours; conférence le soir.—Lundi 24, voyage de Tours à Bordeaux; arrivée à 6 h. du soir.—Mardi 25, Bordeaux; conférence le soir.—Mercredi 26, Bordeaux; réceptions particulières.—Jeudi 27, voyage de Bordeaux à Montpellier; arrivée à 7 h. du soir.—Vendredi 28, Montpellier; journée de repos, aucune réception; conférence le soir.—Samedi 29, réceptions particulières dans la matinée, à Montpellier; voyage de Montpellier à Marseille; arrivée l'après-midi.—Dimanche 30, Notre-Dame-de-la-Garde, le matin; conférence le soir.—Lundi 31, Marseille, repos complet, aucune réception.

Mardi 1^{er} juin, Marseille; réceptions particulières.—Mercredi 2, voyage de Marseille à Lyon; arrivée à 2½ h. après-midi; conférence le soir.—Jeudi 3, Notre-Dame-de-Fourvières, le matin; réceptions particulières, l'après-midi.—Vendredi 4, voyage de Lyon à Grenoble; arrivée à 1 h. après-midi; repos.—Samedi 5, Grenoble, réceptions particulières; conférence le soir.—Dimanche 6, Notre-Dame-de-la-Salette.—Lundi 7, Grenoble; le matin, repos; aucune réception; voyage de Grenoble à Chambéry, l'après-midi.—Mardi 8, voyage de Chambéry à Turin; arrivée à 2 h. après-midi; repos.—Mercredi 9, Turin; réceptions particulières; conférence le soir.—Jeudi 10, Turin; repos; l'après-midi de 3 h. à 5 h., réception de journalistes catholiques.—Vendredi 11, Turin; repos, aucune réception; voyage de Turin à Gênes, l'après-midi; arrivée à 6 h. du soir.—Samedi 12, repos complet à Gênes dans la journée; aucune réception; conférence le soir.—Dimanche 13, Gênes; repos complet.—Lundi 14, Gênes; réceptions particulières; départ la nuit (11 h. et quart) pour Rome.—Mardi 15, arrivée à Rome, 10 h. et demie du matin.

En cas de fatigue, telle ou telle conférence pourra être supprimée, sans que cette suppression amène une modification de l'itinéraire. Les conférences qui auraient été supprimées pour ce motif seraient faites en juillet, au retour d'Italie.—Le voyage de retour d'Italie ne sera pas public; il comportera un pèlerinage à Notre-Dame de Lourdes, miss Diana Vaughan voyageant alors incognito et accompagnée seulement par une famille amie.

Si aucune fatigue n'est survenue pendant l'itinéraire ci-dessus, miss Vaughan passera complètement au repos le mois de juillet aux environs de Paris, où elle recevra chaque jour de 2 h. à 4 h. de l'après-midi.

En août, départ pour le voyage aux Etats-Unis et au Canada.